1er ex Y

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-6-66 512697

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Tél. 72-58-72)

(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.

C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL 15 francs

N° 69 JUIN 1966/21

LA MOUCHE DES FRUITS

(Ceratitis capitata Wied)

La très prochaine maturité des premiers abricots et des premières pêches, rappelle aux producteurs l'existence de l'ennemis le plus important des récoltes fruitières d'été : La Mouche des fruits.

Longtemps on a dû constater que la plupart des fruits arrivant à maturité à partir du 14 juillet étaient le plus souvent à peu près invendables du fait de la présence d'asticots, les larves de la Mouches des fruits. La répulsion du consommateur et, corrélativement, l'altération du fruit parfois commencée pendant son transport a jadis découragé certains producteurs. Jadis les procédés de lutte ou de protection n'étaient que des palliatifs et l'extension du verger méridional eut été quasi impossible si la lutte chimique moderne contre la Mouche des fruits n'avait permis la récolte de fruits parfaitements sains.

Il est important de rappeler l'irrégularité des attaques de la Cératite. En 1964 des pontes de fin d'été provoquèrent de très importants dégâts sur les pommiers de sorte qu'il fût impossible de conserver certains lots. Cependant à Perpignan dès les premiers jours de juin 1964 quelques insectes isolés avaient été capturés; ils le furent en nombre important en juillet mais ce n'est qu'à partir d'août que les vols devinrent importants. Par contre en 1965 à partir de la fin juin nous fûmes en alerte, fin août, quelques captures ravivèrent nos craintes pour peu de temps.

Ces deux exemples montrent la diversité des circonstances qui sont très différentes d'une année à l'autre. La Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc Roussillon étudie toute l'année le problème de la Mouche des fruits. Toute l'année elle est renseignée sur l'état sanitaire des fruits importés, en particulier des fruits importés par Le Boulou et Cerbère, Port-Vendres et Sète.

Des postes piégeages permanents ou temporaires existent au voisinage des centres d'importations au voisinage de quelques agglomérations importantes et dans des vergers.

En pratique c'est à partir de fin juin que l'arboriculteur doit être vigilant. Nous déconseillons les traitements systématiques : les traitements d'assurance ne sont pas nécessaires, ils peuvent être inutiles (1965). Nous pensons par contre que les producteurs <u>mis en alerte</u> par la Station d'Avertissements Agricoles doivent à partir de ce moment être conscients du risque Mouche et doivent harmoniser les traitements insecticides en fonction de ce risque. En effet d'autres insectes présents au cours de l'été (Carpocapse,Tordeuse, Pucerons, Zeuzère, Acariens) nécessitent des traitements. Il n'est donc parfois pas nécessaire de faire des traitements spécifiques contre la Mouche des fruits. Le choix d'un insecticide efficace contre la Mouche et contre les (ou le) autres ravageurs à combattre doit être la règle. Par contre, il sera peut être nécessaire de modifier le rythme des pulvérisations pour que tous les insectes visés par le traitement soient contrôlés de façon optimale. S'il y a nécessité d'utiliser le mélange de deux insecticides

.../...

P.213

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Directeur-gérant : L. Bouyx.

ou celui d'un insecticide et d'un acaricide, éviter d'ajouter un troisième produit, un anticryptogamique par exemple car les mélanges complexes sont difficiles à réaliser en pratique. Choisir le ou les produits employés en respectant la législation (date limite d'emploi avant récolte). C'est en fonction de la mâturité des fruits que doit être réalisée la lutte contre la Mouche des fruits; c'est pourquoi l'insecticide s'il doit être persistant, ne doit pourtant pas laisser de résidus au moment de la consommation.

Les fruits d'été (abricots, pêches, prunes, certaines poires et pommes) peuvent être facilement protégés ; par contre les fruits de garde, les poires et surtout les pommes posent des problèmes du fait du ramassage échelonné. Après la première cueillette il peut être nécessaire de faire un nouveau traitement, la deuxième cueillette étant alors effectuée à la limite du délai légal d'utilisation de l'insecticide.

Utiliser :

Fenthion	délai légal d'emploi	I5 jours
Malathion	"	7 jours
D.D.T.	"	I5 jours
D.D.D. (diéthyl diphényl dichloréthane)	"	7 jours
Trichlorfon	"	7 jours
Methoxychlor	"	7 jours
Diméthoate	"	7 jours
Formothion	"	7 jours

Il pourra souvent être nécessaire de faire deux traitements sur les mêmes fruits. Dans ce cas employer un produit à 15 jours de délai pour le premier traitement et un produit à 7 jours pour le deuxième.

Enfin recommandation importante : Non seulement le verger doit être traité, mais encore les cultures arbustives, les haies brise-vent et les arbres voisins.

L.L.TROUILLON

TORDEUSE ORIENTALE

Réaliser le premier traitement sur les fruits arrivant à mâturité le I5 juillet. Ce traitement sera utile contre l'Anarsia.

OIDIUM DE L'ABRICOTIER ET DU PECHER

Il est nécessaire de réaliser un traitement sur les arbres touchés par la maladie. Utiliser soit le soufre soit le dinocap.

ROUILLE DU PRUNIER ET DE L'ABRICOTIER

La rouille se répand dans les vergers humides; Un traitement au zinèbe sera efficace.

ANTHRACNOSE DU CERISIER

Dès la fin de la récolte pulvériser une bouillie anticryptogamique.

CARPOCAPSE - ACARIENS - PSYLLES

Sur les arbres fruitiers à pépins il est nécessaire d'assurer une protection permanente. Sur poirier renouveler le traitement contre les psylles si ces insectes continuent de se manifester.

OIDIUM DU POMMIER

Eliminer les pousses oïdiées.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Les plantations atteintes par la maladie recevront une nouvelle pulvérisation partout où dez rosées matinales se produisent.

A Montpellier le 3 Juin 1966

L.L.TROUILLON M. BEZUT

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

INFORMATIONS MARAICHERES

A S P E R G E S

Chenilles à fourreau :

Les fourreaux formés par les chenilles entrant en nymphose sont observés dans les cultures d'asperges depuis le début du mois de mai.

Pour l'instant aucun traitement efficace ne peut être appliqué contre ce parasite si ce n'est la destruction mécanique ou le ramassage des fourreaux, procédés qui limitent dans une certaine mesure le nombre de papillons.

En ce qui concerne les traitements proprement dits destinés à détruire les jeunes larves lors de leur éclosion le moment n'est pas encore venu de les mettre en place ; toute intervention chimique actuelle serait effectuée en pure perte.

Comme les années passées nous informerons les producteurs d'asperges de l'époque à laquelle ces traitements devront être effectués et des insecticides à utiliser.

Criocère de l'asperge :

Contre les criocères qui marquent une certaine activité en ce moment nous rappelons que la majorité des insecticides autorisés en cultures maraîchères sont efficaces (D.D.T., Esters phosphoriques, etc...)

CULTURES MARAICHERES EN GENERAL

Pucerons :

Des attaques de pucerons sont signalées sur diverses cultures maraîchères et tout particulièrement sur melons de plein champ.

Trop de producteurs de melons utilisent :

Le DEMETON S METHYL dont l'emploi est absolument interdit sur toutes cultures maraîchères, avec l'excuse d'une récolte encore bien lointaine.

Nous savons par ailleurs que certains maraîchers emploient une spécialité contenant du Mévinphos et de la Dieldrine en mélange sur des cultures légumières. Si le premier de ces insecticides est autorisé en cultures maraîchères, le second, la Dieldrine, est formellement interdit.

Les aphicides qui peuvent être utilisés sur les cultures maraîchères sont :

Nicotine : I50 g
Pyréthrines synergisées : I2 g
Roténone : 20 g
Endosulfan : 60 f
Lindane : 30 g
Parathion éthyl : 20 g
Parathion méthyl : 30 g
Malathion : 75 g
Diazinon : 25 g
Azinphos : 40 g
Carbophénothion : 45 g
Fenthion : 75 g
Prothoate : 30 g
Nichlorfos : 50 g
Isolan : 6 g
Mévinphos : 35 g

P. CHRESTIAN - J.LAVY 7214